

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Olivier

<https://www.cadre21.org/membres/dbfcf58af5fd5daab27f0458>

Date d'obtention : 2026-05-29 19:15:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est simple, rapide, efficace et facile d'utilisation. Elle a été créée en collaboration avec une équipe multidisciplinaire afin de rester dans un cadre légal et sécuriser les intervenants des différents milieux qui l'utilisent.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus en contrôle dans ce type d'intervention et j'aurai des recommandations et réponses pour mes collègues de travail s'ils se sentent démunis face à une situation potentielle de Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux questions que je peux poser pour respecter le cadre légal tout en recueillant les informations nécessaires.